

DES RESEAUX



Nos valeurs

Avec l'extension considérable de la vulnérabilité née de la crise sanitaire les phénomènes de repli sur soi et de désagrégation de la société peuvent s'amplifier. Notre modèle de solidarité juridique qui doit donc s'adapter pour mieux répondre à toutes les situations doit aussi pouvoir compter sur la mobilisation de toutes les énergies individuelles et collectives. Il est donc de plus en plus important de promouvoir toutes les formes de solidarité et de sociabilité, et de renforcer le sentiment d'appartenance à une même collectivité, en mettant en avant les valeurs d'engagement, de responsabilité, de laïcité et de fraternité. C'est pourquoi les organisations membres du *Cahier des Réseaux* ont décidé d'unir leurs efforts pour mieux faire connaître leurs initiatives prises dans ce sens. Elles se donnent ainsi pour objectif de dépasser les cloisonnements des politiques de solidarité, pour démontrer la possibilité d'une approche globale des problématiques sociétales et environnementales.



FAIRE ENTRER LE CLIMAT EN DÉMOCRATIE

Le Pacte civique est un collectif de citoyens et d'associations, transpolitique et transpartisan qui s'appuie sur quatre valeurs : créativité, sobriété, justice et fraternité. Il publie régulièrement des analyses sur les défis de la société.

Faire entrer le climat en démocratie : quel est le sens de cette formule qui sonne comme un slogan ? Il s'agit, en réalité, d'une ambition qui nous concerne tous car les perspectives de réchauffement climatique et de réduction de la biodiversité menacent la planète de nos enfants et petits-enfants. Si le constat est clair et la nécessité de passer à l'action, urgente, en revanche, les décisions à prendre et les comportements à changer ne suscitent pas suffisamment d'adhésion volontaire. C'est là où le principe actif de la démocratie est irremplaçable. Il est le chemin le plus sûr et le plus efficace car, on le sait, les mesures autoritaires ou punitives, dans la longue durée, ne marchent pas. Mais alors, comment faire ? Et sous quelle forme ? Nous vivons en ce moment en France une expérience intéressante en ce qu'elle allie deux formes de démocratie – démocratie représentative et démocratie participative ou délibérative – même si le processus est loin d'être abouti. Deux formes d'expression démocratique pour un même sujet, le climat, se présentent à nous : une convention citoyenne pour le climat, tenue entre octobre 2019 et juin 2020 et une loi "Climat et résilience", issue du processus précédent et qui vient d'être adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale. L'intérêt est de voir comment se sont articulés ces deux moments démocratiques.



© Jacky Richard

Jacky Richard
Coordinateur du Pacte civique

UNE DÉMARCHE INÉDITE

La Convention citoyenne pour le climat (CCC) a été unanimement saluée comme un exercice inédit et exemplaire de démocratie délibérative : 150 citoyens tirés au sort selon une méthodologie rigoureuse ont proposé 149 mesures pour réduire les émissions de gaz à effet de serre "d'au moins 40 % d'ici 2030 (par rapport à 1990) dans un esprit de justice sociale". Ils ont bénéficié d'une formation de base et du concours d'experts des multiples questions abordées. Point n'est besoin de revenir sur l'importance et la qualité

du travail déployé par les 150 conventionnels qui se sont réunis au Conseil Économique Social et Environnemental (Cese) pendant sept sessions de travail. La richesse des propositions et leur cohérence ne font pas de doute. Elles sont classées selon cinq thématiques : se loger, se nourrir, se déplacer, consommer, travailler et produire⁽¹⁾. Mais que sont devenues les 149 propositions ? On notera que seules 40 % sont de nature législatives, 10 %, de nature réglementaire, 20 % sont transcrites dans le projet de loi de finances 2021, 5 % relèvent de négociations européennes ou internationales et enfin, 25 % de propositions émergent à "d'autres modalités" (consignes aux préfets, stratégies nationales, plans d'actions). Plusieurs sujets sont sensibles : transport aérien, rénovation thermique des logements, transport de marchandises, plastique, artificialisation des sols et agriculture. En promettant de soumettre "sans filtre" les propositions au vote du Parlement, à référendum ou à application réglementaire, Emmanuel Macron a certes donné un formidable élan à la Convention mais a aussi préparé bien des désillusions car, au fond, sa promesse n'était guère tenable, notamment dans le cadre d'un débat parlementaire, respectueux des prérogatives du Parlement. Le projet de loi "Climat et résilience" présenté en conseil des ministres comp-



© iStock

rait 69 articles ; la loi votée par l'Assemblée nationale en comporte plus de 200. Plus de 7 000 amendements ont été déposés (dont 25 % ont été déclarés irrecevables, ce qui est assez inhabituel pour un projet de loi), preuve des clivages que ce sujet cristallise. Le texte vise à toucher beaucoup d'aspects de la vie quotidienne et prévoit une série de mesures significatives comme l'interdiction des vols intérieurs en cas d'alternatives en train de moins de 2h30 (la CCC prévoyait 4h), l'interdiction de la mise en location de passoires thermiques entre 2025 et 2034 (la CCC prévoyait une obligation générale aux propriétaires), la création de zones à faible émission de particules fines et d'oxyde d'azote dans les agglomération de plus de 150 000 habitants, la création d'un délit d'écocide (la CCC prévoyait un crime). Plusieurs dispositions ont donné lieu à d'âpres débats jusqu'au sein de la majorité, comme les repas végétariens

dans les cantines ou encore la fin de l'exonération fiscale sur le gazole routier (suppression en 2030).

MANQUE D'AMBITION ?

Le texte a été vivement critiqué par les écologistes, les associations environnementales qui déplorent le "manque d'ambition" du texte et le "détricotage" des propositions de la Convention. Le principal reproche est que les mesures qu'il préconise ne permettent pas d'atteindre les objectifs que la France s'est assignée à l'horizon 2030. Des représentants patronaux aux ONG en passant par les militants écologistes et les puissants lobbys des professionnels, les pressions contradictoires ont été fortes sur le gouvernement et les députés de la majorité qui ont voulu défendre, quant à eux, "un texte équilibré", ambitieux mais sans risquer de casser la croissance attendue dès après la crise sanitaire. On regrettera que les compromis trou-

vés aient trop souvent édulcoré les propositions initiales.

Quoi qu'il en soit la Convention pour le climat restera, par le message fort qu'elle a envoyé, un moment inédit qui aurait vocation à être répliqué. Elle a incontestablement contribué à la prise de conscience de l'impérieuse nécessité d'un changement profond tant de l'organisation des rapports sociaux et de l'économie de notre pays, que de nos façons de vivre. Le succès du processus et l'écho dans le pays qu'il a rencontré renforcent la pertinence de cet outil pour répondre aux aspirations de nos compatriotes, et renouveler la qualité de notre démocratie sans pour autant dénier le rôle des institutions de la démocratie représentative. ■

(1) Pour une analyse et un commentaire des 149 mesures, voir *La Convention citoyenne pour le climat* ; *Les livrets du Pacte civique*, n° 3, novembre 2020 ; www.pactecivique.fr

LOI CLIMAT : COMMENT RATER LE RENDEZ-VOUS DE NOTRE AVENIR COMMUN ?

Le 10 février 2021, le gouvernement déposait à l'Assemblée nationale, pour examen en procédure accélérée, un projet de loi "portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets". Après plus de trois mois de travaux, clos le 17 avril, et alors que le Sénat va s'en emparer, où en est ce projet ?

PAR PAR ÉRIC FAVEY, VICE-PRÉSIDENT DE LA LIGUE DE L'ENSEIGNEMENT

Initialement destinée à toucher tous les aspects de la vie quotidienne, des déplacements au logement en passant par l'alimentation, la consommation et le travail, la loi est sensée s'inspirer des 149 propositions de la convention citoyenne pour le climat rendues en juin 2020 et "visant à réduire de 40 % les émissions de gaz à effet de serre d'ici à 2030 dans un esprit de justice sociale". Le président de la République s'était engagé à reprendre dans leur intégralité et sans filtre les propositions de la

convention. Or force est de constater que nous en sommes très loin avec ce projet de loi qui ne reprend que 10 % des propositions. L'essentiel est détricoté, en affaiblissant la portée normative et contraignante. Malgré une inflation d'articles, la majorité des amendements destinés à renforcer l'ambition du texte ont été rejetés, rompant ainsi avec la communauté scientifique : ses avis ont été ignorés, y compris celui du Haut Conseil pour le climat. Reste que la version adoptée par les députés introduit des avancées : en matière de rénovation thermique des bâtiments, de standard des véhicules, de poursuites plus rapides contre les pollutions, de lutte contre l'artificialisation des terres, de forêts, de limitation des vols intérieurs... Le tout qualifié par le gouvernement de "mesures équilibrées".

EST-ON À LA HAUTEUR ?

Mais la question est justement là : il s'agit d'être à la hauteur, pas d'être équilibré. Cette loi est-elle à la mesure de la situation d'urgence écologique à laquelle la France et l'ensemble des pays du monde sont confrontés ? Qu'il faille construire des réponses à cette situation qui introduisent de nécessaires transitions est admis, notamment pour qu'elles soient démocratiquement et socialement acceptées. Mais surtout parce que, depuis de trop longues



© iPhababy

années, le refus de considérer à leur mesure la dégradation des écosystèmes et les menaces croissantes sur le vivant en ont occulté les causes, masqué les conséquences et différé les réponses. Les attendus du projet de loi, son manque de volonté de prendre en compte la globalité de la situation en sont l'illustration : les sujets sont isolés les uns des autres, les interactions pourtant évidentes et connues sont ignorées.

Pourtant, rapport après rapport, l'urgence écologique est constatée et analysée dans sa réalité quotidienne et son évolution. Elle est reconnue comme une priorité absolue au niveau mondial par l'ONU à travers notamment "17 objectifs pour sauver le monde", pré-



© iPhababy

sentés comme suit : “Ils répondent aux défis mondiaux auxquels nous sommes confrontés, notamment ceux liés à la pauvreté, aux inégalités, au climat, à la dégradation de l’environnement, à la prospérité, à la paix et à la justice. Ces objectifs sont interconnectés et, pour ne laisser personne de côté, il est important d’atteindre chacun d’entre eux et chacune de leurs cibles, d’ici à 2030.” Récemment aussi, l’Union européenne a rehaussé à 55 % ses objectifs de réduction d’émissions de CO₂ d’ici 2030, objectif affiché également par les pays de l’OCDE.

Le projet de loi en débat est en-deçà des engagements que la France prend ! Il s’apparente plus à une politique de verdissement, d’accommodements, qu’à une volonté d’inverser le cours dangereux de la situation et son cortège de périls. Comme s’il fallait s’habituer avec fatalité aux canicules, aux inondations, aux tempêtes, aux empoisonnements, à la disparition des espèces... aux zoonoses ! Comme si la résilience dont on nous parle n’était qu’une ingénierie de la résignation. Comme si les lobbies et les intérêts privés l’avaient emporté sur l’intérêt général et collectif. Pourtant rien n’est fatal, et les citoyens attendent autre chose. La conscience écologique s’accroît : il suffit de constater que l’environnement figure maintenant au premier plan des préoccupations de la population dont les modes de vie changent en conséquence, même si les contradictions et les résistances au changement demeurent. Comment pourrait-il en être autrement puisque, de l’industrie à l’agriculture, des services aux loisirs, des équipements à la consommation, cette économie carbonée s’est installée depuis plus de deux siècles quelles que soient ses formes, capitalistes ou d’État.

UNE NÉCESSAIRE APPROCHE GLOBALE

Les représentations ont la vie dure et elles sont alimentées et renouvelées en permanence par la publicité qui



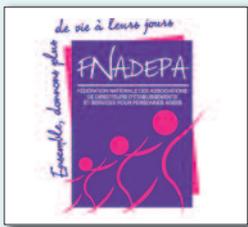
nous assure que pour être bien il faut avoir toujours plus, quelles que soient les conditions du “toujours plus”, alimenté notamment par l’exploitation des ressources sans autre objet que le profit. C’est ainsi que nos sociétés sont amenées à connaître le prix de tout et la valeur de plus grand-chose. C’est ainsi également que les plus pauvres en sont les premières victimes alors que ceux qui souffrent le plus sont ceux qui ont le moins contribué à ce dont ils souffrent. Urgence écologique et urgence sociale sont liées. Pour faire face aux enjeux, il eût fallu admettre aussi que l’urgence écologique a quatre dimensions indissociables. Au dérèglement et réchauffement climatiques, il convient d’ajouter l’érosion de la biodiversité qui nous approche de la sixième extinction de masse des espèces, la raréfaction des ressources, cause majeure des guerres à venir et les contaminations chimiques et empoisonnements de masse. C’est ainsi que, chaque semaine, nous ingérons toutes et tous l’équivalent d’une carte bancaire de résidus de plastiques aux conséquences sanitaires redoutables.

Alors oui de toute évidence, c’est le développement et le progrès qui se trouvent interrogés dans leurs finalités,

leurs contenus et leurs processus. Il apparaît comme nécessaire de ne plus les faire reposer sur l’exploitation sans limites des ressources naturelles... et du travail des humains. Mais il apparaît aussi qu’imaginer le contrat social et politique pour y répondre doit être envisagé à différentes échelles, du local à la planète par une démocratie de haute intensité impliquant tous les habitants, de tous âges et mobilisant des savoirs issus de tous les domaines scientifiques.

Aucun modèle n’est préétabli, aucun ordre du jour n’est fixé sauf celui de chercher à assurer à toutes les habitantes et habitants de la Terre les conditions dignes d’y vivre en commun, de s’y nourrir, de s’y loger, d’y être en bonne santé, d’y apprendre sans limites, de s’y sentir reconnu et respecté, d’y cohabiter avec les autres éléments du vivant et de la nature, d’y aimer et d’y rêver. C’est à la portée de chacun et chacun peut y contribuer à sa mesure. Mais c’est aussi une obligation de toute politique à venir. Une politique de civilisation.

Nous sommes là entre Renaissance et Révolution. Et c’est plutôt enthousiasmant, réjouissant d’être de cette histoire. ■



SOUTENIR L'ACCOMPAGNEMENT DES PERSONNES ÂGÉES : UNE URGENCE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE

Le Jas : Quel est l'état des établissements et services aux personnes âgées après cette année de crise sanitaire ?

Jean-Pierre Riso : Nous venons effectivement de vivre quatorze mois de véritable guerre, qui a secoué tout le secteur. Mais rappelons que celui-ci était en crise bien avant le début de cette pandémie. La Fnadepa tire le signal d'alarme depuis plusieurs années sur les difficultés notamment de recrutement, de formation et de fidélisation, avec une perspective d'augmentation des besoins. En janvier 2019, nous avons lancé une grande campagne de communication, à la fois grand public et institutionnelle, pour expliquer que toutes les structures manquaient de moyens humains, que les services à domicile peinaient à trouver des modèles économiques fiables, mais surtout que l'ensemble du secteur souffrait d'une absence de clarté sur le pilotage et les perspectives. Sur ce, est arrivée la crise sanitaire, avec les Ehpad en première ligne. On a donc vécu ces quatorze mois en état de crise constante, avec le manque de moyens, mais aussi la peur face à ce virus. Mais si cette crise a mis au grand jour les faiblesses qui existaient déjà, elle a aussi révélé les points forts du secteur, la capacité de résilience et d'adaptation. Durant cette période, personne ne peut nier l'engagement sans équivoque des personnels, pourtant confrontés à une pression considérable tant dans les Ehpad et résidences autonomie que pour faire face aux besoins des personnes à domi-



© DR

La crise sanitaire a démontré à nouveau l'utilité et la réactivité de tous les acteurs de l'accompagnement des personnes âgées. Et ce secteur peut permettre demain la création de plus de 350 000 emplois non délocalisables. Mais à certaines conditions. Jean-Pierre Riso, président de la Fnadepa, répond aux questions du Jas.

cile. Et je voudrais souligner le rôle prééminent des directeurs d'établissements et services, qui se sont retrouvés en première ligne, au cœur de chaque décision, car l'État a laissé à chaque établissement une grande responsabilité individuelle. Elle a généré de belles ini-

tatives et modifié certaines pratiques, comme de décloisonner les professions entre elles, de permettre des collaborations entre le sanitaire et le médico-social, entre les établissements et le domicile. Tout a été à la fois soins et animation, tous ont participé, et on a vu le rôle capital des psychologues pour accompagner les résidents, mais aussi des animateurs qui ont dû inventer de nouveaux modes d'intervention. Cela a fait évoluer le regard qu'on avait sur ces professions. Quand on réclame aujourd'hui plus de personnels, ce ne sont pas forcément que des soignants, mais aussi plus de psychologues, d'ergothérapeutes, d'animateurs, plus d'intervenants extérieurs.

Le Jas : Selon vous, quelles sont les perspectives d'avenir souhaitables pour les établissements et services à domicile ?

J.-P. R. : Ce qui a été mis en relief lors de cette crise, c'est donc que nous avons de multiples ressources pour améliorer la vie de nos aînés, tant à domicile qu'en établissement. C'est pourquoi la Fnadepa a publié récemment une plateforme politique, pour interpeller l'État sur la nécessité d'une réforme durable au travers de 25 propositions opérationnelles, qui ont trois objectifs. Le premier est de soutenir les professionnels pour construire un dispositif efficace, car il y a là une urgence sociale majeure. Le deuxième est l'optimisation du parcours de vie de nos aînés. Le troisième est de stabiliser les moyens et la gouvernance.



© iStock

Dans l'expression "parcours de vie", il y a l'idée d'une logique, pas une automaticité, faite de progressions, d'évolutions, d'allers-retours. Sur la question du soutien aux professionnels, nous appelons de nos vœux l'augmentation durable du nombre de professionnels au sein des établissements et services. Mais ces recrutements supplémentaires n'auraient pas de sens si on ne les forme pas, si on ne les motive pas, si on ne leur permet pas d'avoir des perspectives d'évolution de carrière et des conditions de travail satisfaisantes. Quand on interroge les professionnels, la rémunération apparaît comme l'un des enjeux, mais ce n'est pas le seul. Ce qu'ils réclament, c'est d'être plus nombreux pour avoir la possibilité d'agir de façon plus qualitative, pour avoir plus de temps pour chaque action. Et à la source de cette évolution on doit créer un big-bang des formations professionnelles. Pour que les métiers soient valorisés, il faut qu'ils soient reconnus, que les formations soient transversales et plus complètes, à la fois sur les soins, la gérontologie, et l'accompagnement à la vie quotidienne. Toutes ces propositions soulèvent la question : que

veut-on demain de nos établissements pour personnes âgées ? Il nous faut faire la révolution dans nos modèles. Il faut que les Ehpad se transforment, qu'ils soient plus ouverts sur leur environnement, et en particulier qu'ils agissent en partenaires du domicile. Ce qui permettrait aux personnes âgées, quel que soit le lieu de vie qu'elles choisissent, d'avoir les conditions de vie qui ressemblent le plus possible à celles auxquelles elles aspirent.

Le Jas : Avec quel financement et quelle gouvernance ?

J.-P. R. : Bien entendu toutes ces évolutions posent la question des ressources financières, que le rapport Libault avait estimé il y a trois ans à près de dix milliards d'euros d'ici 2030. Et les travaux plus récents de Laurent Vachey ont défini les hypothèses permettant d'assurer le financement de cette réforme. Le gouvernement dispose donc de plusieurs scénarios possibles. Ce n'est pas à la Fnadepa de choisir, sinon que nous souhaitons rappeler notre attachement au financement par le biais de la solidarité nationale.

En effet, à la Fnadepa, nous pensons que la totalité du financement du secteur du Grand âge (services à domicile, résidences autonomie, Ehpad) doit provenir de l'État, et être alloué par les ARS. C'est pourquoi nous proposons que les ARS se transforment en "agences régionales de santé et de l'autonomie", et aient la responsabilité des Ehpad, des résidences autonomie, des Services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) et des Services de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Car les sources de financement entre le domicile et les établissements, le soin et l'autonomie, doivent être communes pour construire une vraie transversalité des actions. Ce schéma pourrait être mis en œuvre très vite dans le cadre de la loi du 7 août 2020 créant une cinquième branche de la sécurité sociale, gérée par la CNSA. J'ajoute que nous avons fait un sondage auprès de nos 1 300 adhérents, directeurs d'établissements et de services, dont les résultats sont édifiants. En effet, 90 % des répondants ont été satisfaits de l'action des ARS durant la crise sanitaire, et seulement 10 % l'ont été de celle des départements. On voit très clairement une défiance de nos adhérents vis-à-vis des conseils départementaux, qui n'est pas uniquement due à leur réticence à verser la prime Covid, mais surtout à leur gestion de la crise sanitaire. Pour autant, les départements doivent participer pleinement à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie, en s'appuyant sur des conférences de l'autonomie organisées sur chaque territoire, à l'image des conférences des financeurs qui existent déjà, mais aussi en intégrant les futurs conseils d'administration des ARSA pour assurer une juste répartition de l'offre sur le territoire. Plus fondamentalement, si la Fnadepa souhaite une clarification des modes de financements, aujourd'hui trop dispersés, elle ne souhaite pas non plus une prise de décision centralisée au niveau de l'État. ■

AUGMENTATION DES RÉMUNÉRATIONS DE L'AIDE À DOMICILE : UN AVENANT TRÈS ATTENDU

Brigitte Bourguignon, ministre déléguée à l'Autonomie, vient d'annoncer l'agrément de l'avenant 43 à la convention collective de la branche de l'Aide, de l'accompagnement, des soins et des services à domicile. Cet avenant prendra effet au 1^{er} octobre 2021. Un événement historique pour la branche.

Jusqu'à présent, il n'y avait pas eu de revalorisation significative depuis 2012, et les premiers niveaux de la grille étaient immergés sous le Smic, n'offrant aucune perspective d'augmentation à une aide à domicile pendant plus de 10 ans.

Ainsi, le salaire net moyen de la plupart des 225 000 salariés de la branche – les intervenants à domicile – plafonnait à 960 euros net par mois. Dès lors, il devenait impossible au secteur associatif de réaliser chaque année les près de 20 000 recrutements nécessaires pour répondre à la demande croissante de maintien à domicile, dans le contexte du vieillissement d'une population souhaitant à 85 % vivre et vieillir à domicile.

UN MODÈLE ASSOCIATIF TRÈS ENCADRÉ

Alors que le secteur lucratif a la possibilité d'augmenter ses salaires parallèlement aux augmentations du prix de ses prestations (certes encadrées pour certaines d'entre elles, mais à hauteur de plus de 7 % sur les deux dernières années), la branche dépend d'un agrément d'un avenant à sa convention collective pour revaloriser ses salaires.

Cet avenant, qui a nécessité une négociation de 4 années entre les partenaires sociaux, a abouti à la signature le 26 février 2020 des principaux partenaires : USB-Domicile (Adedom, ADMR, FNAAFP/CSF et UNA), CFDT et FO, bientôt rejoints par la CGT. Son



© Pixabay

agrément, rejeté dans un premier temps fin 2020 par le Gouvernement, permet enfin un rattrapage trop longtemps attendu.

DES RETOMBÉES MAJEURES POUR LES SALARIÉS DE LA BRANCHE

La mise en œuvre de cet avenant au 1^{er} octobre 2021 permettra en revalorisation moyenne de près de 15 % des rémunérations des salariés de la branche. Ainsi pour les aides-soignants, dont le recrutement par le secteur associatif était devenu quasi-impossible depuis la mise en place dans les établissements des revalorisations du Ségur de la santé (+183 euros net par mois), le salaire d'un nouvel embauché augmente de 20 %.

Mais cet avenant 43 ne se limite pas à la revalorisation d'une grille salariale : il offre également aux salariés de la branche de nouvelles perspectives, avec notamment des parcours profes-

sionnels et la reconnaissance des compétences.

UN DÉPLOIEMENT DONT LE FINANCEMENT RESTE À SÉCURISER

Financé à 70 % par l'État pour 2021, cet avenant, opposable pour les financeurs, devra à partir de 2022 être financé pour moitié par l'État et pour moitié par les départements qui portent les politiques sociales et financent notamment la majeure partie de l'Apa (Allocation personnalisée d'autonomie) et la PCH (Prestation de compensation du handicap).

Alors que l'ADF (Assemblée des départements de France) n'a pas souhaité se positionner, mettant en avant la proximité des élections départementales, nous ne doutons pas que les départements, qui sont les plus à même d'orienter et de piloter les politiques de proximité que sont les politiques sociales, permettront d'assurer la pérennité d'un modèle associatif totalement mobilisé, bien avant la crise sanitaire que nous traversons, pour la santé et le bien-être de nos concitoyens. En prenant certes en considération l'enjeu majeur que représente pour eux la possibilité de vieillir à domicile, mais aussi le levier essentiel que constitue en matière d'aménagement du territoire ce secteur du domicile pourvoyeur chaque année de dizaines de milliers d'emploi de proximité non délocalisables. ■

RELEVONS LE DÉFI DU DÉVELOPPEMENT DURABLE DANS LE RÉSEAU DES CENTRES SOCIAUX

Le développement durable a toujours été une priorité de la Fédération des centres sociaux. Et d'ailleurs, lors de son assemblée générale de 2019, la FCSF et l'ensemble des centres sociaux ont adopté une motion – un engagement à ce que tout le réseau se mobilise encore plus. Olivier Royer, directeur du centre social de Die et administrateur de la fédération drômoise, très engagé en la matière, nous en dit un peu plus.

Souvent, quand on pense développement durable, on pense écologie. Mais “le développement durable, explique Olivier Royer, est à la croisée de l'économie, du social et de l'écologie. Et par essence, les centres sociaux interviennent déjà sur une des branches : le social. Mais on essaye aussi de faire tourner l'économie de manière différente en développant des actions pas forcément monétaires.”

La motion sur le développement durable adoptée en 2019 a été co-construite par plusieurs administrateurs de la fédération et les équipes des centres sociaux de la Drôme, où en est née l'idée.

LA DRÔME EN AVANT-GARDE

La Drôme est un territoire très rural, très maraîcher, où le contact avec la nature et la question de l'alimentation sont prégnantes. “Romans a été moteur sur cette question, avec sa conserverie mobile et solidaire. C'est une action qui permet à la fois de ne pas gaspiller, de consommer local et de manière durable en faisant des conserves. Et en plus c'est économiquement intéressant !” La Caf a d'ailleurs lancé une ligne budgétaire spécifique pour financer des actions autour de l'alimentation et des circuits courts.

De manière plus générale, dans la Drôme, plusieurs centres sociaux mènent des actions favorisant le développement durable. À Romans-sur-Isère, une charte “éco-structure” régle



Olivier Royer
directeur du centre social et
culturel du Diois

le fonctionnement des trois maisons de quartier. Celle-ci engage à mener des actions et gestes quotidiens dans le respect de l'environnement. Le centre social La Paz de Saint-Jean-en-Royans possède un véhicule frigorifique électrique à prolongateur hydrogène pour livrer les repas au domicile des seniors. Plusieurs structures travaillent autour de l'alimentation, comme la Maison pour tous du centre-ville de Valence, qui organise des “disco salades”, des goûters zéro déchet, des ateliers de récupération et de valorisation d'aliments. La Maison

des possibles, projet en partenariat entre le centre social et la maison de retraite de Nyons, propose un atelier participatif de réparation de vélo auto-géré par deux bénévoles, ainsi qu'un jardin collectif sujet à diverses expérimentations comme de la permaculture ou de la culture sans eau.

DU LOCAL AU NATIONAL

Compte-tenu de ces expériences, Olivier Royer a porté l'idée d'une motion au niveau national. “Nous savons que le dérèglement climatique va toucher tout le monde, ajoute-t-il, et les premières victimes seront ceux avec le moins de moyens. C'est pourquoi on a suggéré au réseau national d'en faire une motion, pour montrer qu'on fait déjà tous des choses sur le développement durable. En effet, c'est notre rôle d'éducation populaire que d'amener les gens à réfléchir à cette question.” Par cette motion, le réseau drômois a voulu montrer que faire des petits gestes, déjà en interne, sont des premiers pas importants. “On essaye de promouvoir l'idée de faire au maximum des achats locaux, de mutualiser les transports, d'acheter du matériel de seconde main... Et surtout, on voulait inciter tous les centres sociaux à montrer ce qui se fait chez eux, car il y a déjà localement beaucoup d'initiatives !” Mais il faudrait encore multiplier ces initiatives. ■

LE JAS

CITOYENNETÉ QUE FAIRE ?

INVITE DU MOIS
Christiane Desmettre, Secrétaire de l'association des citoyens de la commune de Saint-Étienne

Le Journal des Auteurs Sociaux 259

LE JAS

MIGRANTS LA FRANCE À LA HAUTEUR ?

Le Journal des Auteurs Sociaux 260

LE JAS

TRANSPORTS PUBLICS EN ROUTE VERS LA GRATUITÉ ?

DÉCRYPTAGE
Coup de pouce aux aidants

Le Journal des Auteurs Sociaux 261

LE JAS

Samu social international FRATERNITÉ UNIVERSELLE

DOSSIER
INNOVATION LOCALE LES "MUSTS" DE 2019

Le Journal des Auteurs Sociaux 262

LE JAS

MUNICIPALES 2020 QU'EN ATTENDRE ?

AUTONOMIE
Les seniors et leur logement

CADRE DES RÉSEAUX
Froidepays, Odiros, Unisopas, Mutualité française, ANRS, Felapp

DÉCRYPTAGE
Semours de possible

Le Journal des Auteurs Sociaux 263

LE JAS

TRAVAIL SOCIAL COMMENT RALLUMER LA FLAMME ?

AUTONOMIE
Le ESI posé au régime général

DÉCRYPTAGE
L'accueil familial selon Catherine

CADRE DES RÉSEAUX
ADMR, Froidepays, Poste civique, Rennes, Unisopas

Le Journal des Auteurs Sociaux 264

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
Les médias d'information, leurs usages, leurs évolutions face à la crise, l'innovation locale

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant
- L'écologie
- L'économie
- Le service public

CADRE DES RÉSEAUX
Métiers
Fédération des centres sociaux
Froidepays
Mutualité française
Felapp
Odiros

Le Journal des Auteurs Sociaux 265

LE JAS

LE MONDE D'APRÈS SE PRÉPARE MAINTENANT

ACTUALITÉ
BIBLIOTHÈQUE
Quand une crise en cache d'autres

DOSSIER SPÉCIAL
Le monde d'après se prépare maintenant
- LA COORDINATION NATIONALE
- LA DÉPENDANCE
- LA RECONSTRUCTION

CADRE DES RÉSEAUX
AMRS, Froidepays, Poste Civique, ADMR, Rennes, VVL, Odiros

FOCUS
DÉFENSEUR DES DROITS
Le Droit a fait du chemin !

(à suivre)

Le Journal des Auteurs Sociaux 266

LE JAS

AUTONOMIE SORTONS DE L'ENLÈVEMENT

INVITE DU MOIS
Sophie Clavel, Secrétaire d'Etat en charge des Personnes handicapées

CAHIER DES RÉSEAUX
Poste Civique, Froidepays, Odiros, Mutualité française

DOSSIER
- CAP SUR L'HABITAT ACCOMPAGNÉ
- OBJECTIF 51 BRANCHE

Le Journal des Auteurs Sociaux 267

LE JAS

PAUVRETÉ PEUT-ON ÉVITER UN TSUNAMI ?

CAHIER DES RÉSEAUX
VERONIQUE FAREL, Présidente du Secours catholique

CAHIER DES RÉSEAUX
AMRS, FCSE, Felapp, Rennes

DOSSIER
Les CCAS survivent-ils ?

Le Journal des Auteurs Sociaux 268

LE JAS

LAÏCITÉ J'écris ton nom

DOSSIER
Le bon sens de restar

DOSSIER
L'Église, l'urgence d'agir ?

AUTONOMIE
Odiros, Rennes, arles 1

PROPOSITIONS
Les effets du confinement

Le Journal des Auteurs Sociaux 269

LE JAS

2020 2021 DÉCENTRALISATION SOCIALE LE GRAND SAUT

DOSSIER
Aux beaux soirs de la soirée sociale

CAHIER DES RÉSEAUX
AMRS, Mutualité française, Felapp, Odiros

Le Journal des Auteurs Sociaux 270

LE JAS

VIOLENCES CONJUGALES PLUS DE SIGNALEMENTS MAIS AUSSI PLUS DE RÉPONSES

CAHIER DES RÉSEAUX
Rennes, Poste civique, Ligue de l'enseignement, ARES

DÉCRYPTAGE
Médiane et tréboulade, la voie de la justice

INVITE DU MOIS
Ansi Kubo

Le Journal des Auteurs Sociaux 271

LE JAS

NUMÉRO SPÉCIAL LES ASSOCIATIONS TIRENT LA SONNETTE D'ALARME

INVITE DU MOIS
Roger Tost, Professeur de Sociologie humaine et sociale

DÉCRYPTAGE
Le secteur associatif, secteur d'innovation

Le Journal des Auteurs Sociaux 272

LE JAS

RURALITÉ UNE CHANCE POUR LA FRANCE

DÉCRYPTAGE
Habiter une zone rurale, le partage comme médiateur

INVITE DU MOIS
Jean Guéni, professeur d'économie, expert en économie sociale

Le Journal des Auteurs Sociaux 273

Retrouvez-nous chaque mois

www.lejas.com